

## AUTREMENT DIT...

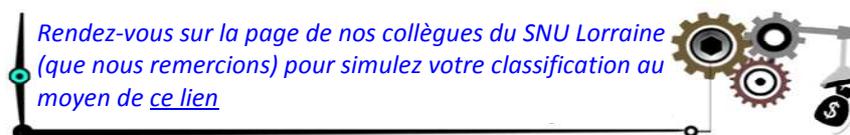
### Le billet du SNU Poitou-Charentes



#### **CLASSIF.**

Malgré la décision de justice rendant valable l'accord classification avec application immédiate, la **mise en œuvre** se déroulera de **septembre à mars 2016** pour une **application** effective le **1<sup>er</sup> avril 2016** à tous les salariés de droit privé. Au préalable, vous serez reçu(e) par votre responsable entre **novembre et février** pour un **entretien de rattachement et de repositionnement**.

Un **courrier individuel** sera ensuite adressé à chaque agent(e) qui déclenchera le point de départ d'un éventuel **recours** qui ne sera **possible qu'après avril 2016**.



Rendez-vous sur la page de nos collègues du SNU Lorraine (que nous remercions) pour simuler votre classification au moyen de [ce lien](#)

Pour ce qui concerne les **agent(s) de droit public**, la Direction Générale souhaite engager des **concertations pour mettre en concordance** la nouvelle classif.



**Pour rappel : Le 27 mai 2015, l'accord de classification du 19/12/2014 a été réputé valide par le TGI de Paris. Le SNU (avec FO et la CGT) a décidé de faire appel de cette décision de justice.**

## ÉQUIPES DÉDIÉES AU CONTRÔLE DE RECHERCHE D'EMPLOI

### ***Le système coercitif se durcit à l'égard des usagers !!***

Pôle Emploi a décidé de généraliser l'expérimentation sur le contrôle des chômeurs. Comment la Direction envisage-t-elle d'intensifier les contrôles alors que la conjoncture est difficile et que le Service Public de l'Emploi a si peu d'offres à proposer pour mener à bien sa mission d'intermédiation ?

Le contrôle sera basé sur des requêtes ciblées par la Direction Générale. 30% seront des contrôles aléatoires.

Le Directeur Général pense que ces agents chargés du contrôle de la recherche d'emploi redynamiseront les demandeurs d'emploi : « Il y a un aspect contrôle et potentiellement sanction, mais il y a aussi un aspect repérage des demandeurs d'emploi en difficulté et redynamisation de recherche d'emploi qui est positif ».

**Le SNU trouve au contraire dommageable de se priver de 200 conseillers (redéploiement de ressources donc sans embauche supplémentaire) dans l'accompagnement des usagers et des usagères sur l'ensemble du territoire.**

**En Poitou-Charentes, 5 ETP** seront dédiés à ce dispositif dont le démarrage est prévu **fin septembre**. La plateforme sera basée sur **Aytré**.

**Vous avez des questions ? Contactez-nous, nous sommes là pour vous représenter.**

 [syndicat.snu-pcharentes@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-pcharentes@pole-emploi.fr) \_  05 49 47 25 93

V. FAVREAU, A. LEJEUNE-BEZIRARD, L. GALERON, C. LAMBERT, A-S. MOUTEL, M-L. MIOT